

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 28 mars 2023

Sur convocation en date du 22 mars 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 mars 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	BURDY Meryl	DAVID Magalie
SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine	

Étaient excusés :

Paola BONHOURE a donné pouvoir à Alexis MORAND
Sandra MERLE
Emmanuel TAPONARD

Était absent :

Clément CEREIZE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 28

Secrétaire de séance : Myriam BRUNET

**RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI EN BESOIN
OCCASIONNEL AU SEIN DU SERVICE POPULATION**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Vu l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Le service population a connu beaucoup de changements et d'absences d'agents depuis plus de 18 mois. Un retard important s'est accumulé pour la transcription des actes de notoriété sur les registres d'état civil (décès, mariage, divorce, PACS, dissolution de PACS...). Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Dans ces conditions, il convient de créer, du 1^{er} au 30 avril 2023 un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial administratif dont la durée hebdomadaire de service sera de 35 heures pour résorber le retard des transcriptions.

Passé la résorption du retard, la transcription des actes notariés sur les registres d'état civil sera réalisé au fil de l'eau, l'équipe du service Population étant au complet à compter de début avril.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint territorial administratif pour résorber le retard en matière de transcription des actes de notoriété sur les registres d'état civil suite à l'accroissement
- fixer la rémunération par référence à l'indice brut 368 indice majoré 341 et indice de rémunération 353 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- noter que cette dépense est prévue dans le BP 2023
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

